Le Sénat a débattu de la situation des maternités en France. **Jean-Marie Vanlerenberghe**, rapporteur, sénateur du Pas-de-Calais, est revenu sur le rapport alarmant de la Cour des comptes.
« Quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour améliorer nos résultats en terme de périnatalité ? Quelles mesures de contrôle sur les maternités qui effectuent moins de 300 accouchements par an ? »
a-t-il demandé à la Ministre.

Le sénateur a insisté sur le point essentiel du **sous-financement structurel des maternités**, *« qui ne peuvent trouver un équilibre qu'à partir de 1 100 à 1 200 accouchements par an, en raison d'une déconnexion ancienne des tarifs et des coûts réels ».*

Evoquant la question de la **sécurité**, **Elisabeth Doineau**, sénatrice de la Mayenne, rappelle que la France ne tient pas son rang (17ème en Europe sur la mortalité néonatale). Elle estime qu'il serait *« nécessaire que l'Etat commande une étude épidémiologique analysant plus en profondeur les questions liées à la morbi-mortalité infantile afin de repérer plus précisément les fragilités de notre organisation ». « Rappelons qu'aujourd'hui le nombre de gynécologues obstétriciens a baissé de 30% en un an, que la moyenne d'âge est de 60 ans et qu'il y a là de vraies difficultés à renouveler les générations de professionnels* » a-t-elle ajouté.

Face au **déficit chronique des établissements**, la sénatrice recommande **l'émergence d'un nouveau modèle économique**

:
« Nous devons nous interroger sur la durée de séjours en France (4,2 jours) au regard des autres pays européens (3 jours seulement) ».

Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Côte d'Or, est quant à elle revenue sur **l'intérêt des réseaux de périnatalité et des centres périnataux de proximité** *« qui ont permis une modernisation de la prise en charge des patientes »* citant l'exemple de la Bourgogne, mentionnée dans le rapport de la Cour des comptes pour ses résultats exemplaires :
« Malgré la fermeture d'une maternité sur 3 entre 1998 et 2003, la région affiche aujourd'hui des résultats remarquables »
. Cette offre de soins est soutenue par un maillage régional assuré par le Réseau Périnatal de Bourgogne (RPB);
et localement par l'ouverture de nombreux CPP (Centre périnataux de proximité). Un dossier obstétrico-pédiatrique commun à tout le département permet d'optimiser la prise en charge et de traiter le cas de la parturiente ou du nouveau-né dans des délais brefs
. *« J'invite donc le gouvernement à déployer autant que possible ces réseaux et à soutenir leur développement sur l'ensemble du territoire. »*